

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°24 du 13 juillet 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°30

ARRÊTÉ N° 136

relatif à la dissolution du cercle du 601e régiment de circulation routière d'Arras (Pas-de-Calais).

Du 24 juin 2009

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « études juridiques ».*

ARRÊTÉ N° 136 relatif à la dissolution du cercle du 601^e régiment de circulation routière d'Arras (Pas-de-Calais).

Du 24 juin 2009

NOR D E F T 0 9 5 1 4 8 8 A

Références :

Code de la défense - Partie législative.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°24 du 13 juillet 2009, texte 30.

Art. 1er. Le cercle du 601^e régiment de circulation routière (601^e RCR) à Arras est dissous à compter du 10 juillet 2009.

Art. 2. Les avoirs en deniers seront versés au fonds non ministériel d'entraide et les matériels de cet organisme seront cédés au profit des cercles de l'armée de terre, conformément au procès-verbal du cercle du 601^e RCR d'Arras.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.